

## SANTÉ

### ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

#### Personnel

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

#### **Arrêté du 8 mars 2010 modifiant l'arrêté du 19 octobre 2005 portant nomination au conseil de discipline des praticiens exerçant leur activité à temps partiel**

NOR : SASH1030156A

La ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, et notamment son article R. 6152-323 ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 octobre 2005 portant nomination au conseil de discipline des praticiens exerçant leur activité à temps partiel dans les établissements d'hospitalisation publics régis par les articles R. 6152-201 à R. 6152-277 du code de santé publique ;

Vu le décès de M. Michel Sassano, survenu le 22 novembre 2005 ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2007 autorisant M. Bernard Chiche à cesser ses fonctions pour faire valoir ses droits à la retraite et le rayant des cadres à compter du 16 novembre 2007 ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2007 portant nomination de Mme Anne Rombourg-Garnier en tant que praticien hospitalier à plein temps ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2008 autorisant M. Jean-François Chicandard à cesser ses fonctions pour faire valoir ses droits à la retraite et le rayant des cadres à compter du 1<sup>er</sup> mai 2008 ;

Vu l'arrêté du 5 février 2008 acceptant la démission de M. Patrick Rochas au centre hospitalier de Montluçon ;

Vu l'arrêté autorisant M. Alain Batillot à cesser ses fonctions pour faire valoir ses droits à la retraite et le rayant des cadres à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008 ;

Vu l'arrêté du 2 mars 2009 plaçant M. Didier Simonnet en disponibilité pour convenances personnelles ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2009 portant nomination de M. Jean-Gabriel Brun en tant que praticien hospitalier à plein temps ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2010 autorisant M. Patrick Bories à cesser ses fonctions pour faire valoir ses droits à la retraite et le rayant des cadres à compter du 11 janvier 2010 ;

Vu la liste Chirurgie Hôpital France, présentée par le Syndicat des chirurgiens hospitaliers (SCH), la Coordination médicale hospitalière (CMH), le Syndicat national des médecins chirurgiens spécialistes biologistes et pharmaciens des hôpitaux publics (SNAM-HP), l'Union collégiale des chirurgiens et spécialistes français-Alliance (UCCSF-Alliance) ;

Vu la liste présentée par la Fédération nationale des praticiens des hôpitaux généraux, le Syndicat national des praticiens hospitaliers des centres hospitaliers généraux, l'Union nationale des syndicats des médecins des hôpitaux publics, la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres (CFE-CGC), soutenus par la CHG et le Collectif des praticiens,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Mme Marilyne Deusebis-Barrois, praticien hospitalier au centre hospitalier d'Issoire, est nommée représentante élue titulaire des praticiens hospitaliers au conseil de discipline des praticiens exerçant leur activité à temps partiel (section chirurgie), en remplacement de M. Jean-Gabriel Brun, nommé praticien hospitalier plein temps.

#### Article 2

M. Claude du Cailar, praticien hospitalier au centre hospitalier de Perpignan, est nommé représentant élu suppléant des praticiens hospitaliers au conseil de discipline des praticiens exerçant leur activité à temps partiel (section chirurgie), en remplacement de Mme Marilyne Deusebis-Barrois, nommée titulaire.

Article 3

M. Daniel Bech, praticien hospitalier au centre hospitalier d'Amboise, et M. Christian Demaire, praticien hospitalier au centre hospitalier de Fontenay-le-Comte, sont nommés représentants élus titulaires des praticiens hospitaliers au conseil de discipline des praticiens exerçant leur activité à temps partiel (section chirurgie), en remplacement de M. Michel Sassano, décédé, et de M. Alain Batillot, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 4

M. Bruno Gattaz, praticien hospitalier au centre hospitalier de Voiron, et M. Frédéric Laurette, praticien hospitalier au centre hospitalier de Creil, sont nommés représentants élus suppléants des praticiens hospitaliers au conseil de discipline des praticiens exerçant leur activité à temps partiel (section chirurgie), en remplacement de M. Daniel Bech, nommé titulaire, et de Mme Anne Garnier-Rombourg, nommée praticien hospitalier temps plein.

Article 5

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 8 mars 2010.

Pour la ministre et par délégation :  
Par empêchement simultané de la directrice  
de l'hospitalisation et de l'organisation des soins,  
et du chef de service :

*La sous-directrice des ressources humaines  
du système de santé,*

E. QUILLET